

CANADA

11th United Nations Congress
on Crime Prevention and Criminal Justice

11ième Congrès des Nations Unies
pour la prévention du crime et de justice pénale

SPEECH
delivered by Michel Bouchard
Head of the Canadian delegation

DISCOURS
prononcé par Michel Bouchard
Chef de la délégation canadienne

23 April 2005
Le 23 avril 2005

HIGH LEVEL SEGMENT

DÉBAT DE HAUT NIVEAU

CHECK AGAINST
DECEIVER

Au-delà de nos différences, de nos religions, de nos cultures et des conflits qui nous séparent, plus de trois mille d'entre nous avons choisi de nous rencontrer cette semaine dans ce magnifique pays qu'est la Thaïlande pour discuter de la préoccupante question de la criminalité et des façons de la contrer.

Nous tenons une fois de plus à remercier nos hôtes de leur chaleureuse hospitalité et d'avoir démontré de façon éclatante l'utilité des Congrès. Le Canada est convaincu que les Congrès, en étant une mise en commun des intérêts, de l'expérience et des buts de toutes les parties en cause, qu'il s'agisse des États Membres, des experts ou des organisations non-gouvernementales, répondent à un besoin pressant de la communauté internationale.

M. le Président,

Nous sommes tous affectés d'une façon ou d'une autre par la violence et la destruction que font subir les organisations criminelles ou terroristes à nos sociétés tant sur le plan social et économique que sur le plan politique. Nous ne réussirons pas à diminuer ces menaces sans cesse grandissantes, à moins que nous ne trouvions des moyens pratiques de surmonter les différences entre les systèmes de justice et de construire des ponts capables d'assurer la jonction de nos stratégies et de nos actions.

Le Canada demeure convaincu que le respect de la règle de droit, la bonne gouvernance et une culture d'intégrité et de transparence sont

essentiels à la création des conditions permettant de s'attaquer avec succès à la criminalité, tout en favorisant l'absence d'impunité. Dans ce contexte, des stratégies de prévention du crime sont nécessaires pour diminuer et combattre tant le terrorisme que la criminalité en général. Un système de justice pénale efficace en constitue un complément essentiel. Un tel système doit se traduire par une magistrature et un ministère public indépendants, un service de police et un service correctionnel compétents qui partagent l'information et qui comprennent et respectent l'équilibre à maintenir entre la répression du crime et le respect des intérêts des victimes et des droits de la personne. Il s'agit là de conditions essentielles à respecter dans toutes nos institutions, mais plus particulièrement dans celles où se trouvent les personnes les plus vulnérables, telles que les personnes incarcérées.

C'est ici qu'entrent en jeu les règles et normes en matière de justice pénale. L'élaboration de tels instruments au cours des cinquante dernières années par les Congrès, et depuis plus de dix ans par la Commission sur le crime, même s'ils ne sont pas légalement contraignants, aide en effet de façon concrète les États soit à réformer, soit à mettre en place un système de justice pénale efficace. Notre discussion au sujet de l'application effective des normes dans le cadre de nos travaux a d'ailleurs clairement démontré leur nécessité dans la mise sur pied d'un système de justice pénale humain et efficace fondé sur la règle de droit.

C'est pour cette raison que le Canada a prôné de façon incessante la nécessité d'un équilibre dans les travaux de la Commission entre l'application du droit criminel par les autorités publiques, la prévention du crime et la promotion de la justice sociale. Nous devons nous efforcer non seulement de réagir à la criminalité mais également de traiter des conditions qui la rendent possible. Tous les secteurs de la société civile doivent être impliqués dans ces efforts. Dans cette même lignée, le Canada a soutenu de façon continue les efforts de la Commission visant à élaborer des normes pour la prévention du crime, la justice réparatrice ou l'élimination de la violence contre les femmes. Le Canada continuera d'appuyer de tels efforts lorsque l'élaboration de telles normes s'avérera utile au niveau international, comme c'est présentement le cas en matière de justice pour les enfants victimes et témoins d'actes criminels.

Mr. Chairman,

Globalization and technologies bring many benefits to our societies, but they also generate new opportunities for crime and criminals. Canada strongly believes that we must develop and maintain institutional capacity to meet these new challenges at the multilateral level. Therefore, it is our obligation to ensure that the Commission on Crime Prevention and Criminal Justice and the secretariat which supports it have the capacity to meet the challenge. That is why Canada has substantially increased its support for UNODC in recent years, and why we urge other countries to do the same.

Mr. Chairman,

We continue to believe that a distinction has to be maintained between the fight against crime and the fight against terrorism. We do not believe that all of the measures used against terrorism, some of which are justified only by the serious threat to national security it represents, will be appropriate for use against crime. We are strongly committed to the fight against terrorism, and stand convinced that, to succeed, it must always be waged in full respect for basic civil liberties, and the obligations under international law, including human rights, refugee and international humanitarian law, on which our societies depend.

Mr. Chairman,

As was the case five years ago with the Vienna Declaration, we are now faced with the duty to set goals for the next five years through the Bangkok Declaration we will be adopting on Monday. After closely following the discussions on the Declaration, we are pleased to strongly support the commitments made to further implement our treaties in the areas of crime and terrorism, work on fraud and identity theft, .develop guidelines on justice for child victims and witnesses of crime, provide technical assistance in relation to computer crime and implement the United Nations norms and standards through technical assistance.

Canada listened carefully yesterday to the remarks of Mr. Costa, the Executive Director of the UNODC. He is a demanding task-master and sets a high standard for all, but we should support his call for a meaningful and substantive Declaration committing ourselves to set conditions that will allow us to live in "freedom from fear". The people of our countries have a right to live in safety and security and freedom from want. They also have a right to be free from crime, terrorism and corruption. They should expect nothing less from us.

Thank you